

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 5 décembre 2016 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Rémi Robidoux et Florent Ricard formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Sont absents : La conseillère Marielle Duhème – absence justifiée

Le conseiller Paul André Ricard – absence non justifiée

Le siège no. 6 est vacant.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

16-12-05-4244

Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux

Appuyé par monsieur Denis St-Cyr

Et résolu à l'unanimité:

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 5 décembre 2016 à 19 h 04.

Adopté

Séance ordinaire du lundi 5 décembre 2016, à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Rapport sur la situation financière au 30 novembre 2016;
 - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en novembre 2016;
 - 3. Rapport sur la situation financière Investissement au 30 novembre 2016;
 - 4. Dépôt du registre de la réception de dons, de marque d'hospitalité ou des avantages reçus par un membre du conseil municipal;
- D) Période d'information du maire;
 -
- E) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016;
- 10.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 novembre 2016;
- 10.3 Exercice du droit de véto du maire à la résolution 16-11-07-4221;
- 10.4 Exercice du droit de véto du maire à la résolution 16-11-07-4221;
- 10.5 Procès-verbal de correction à la résolution 15-10-15-3939.

20. – CONTRATS & ENTENTES

- 20.1 Autorisation - Règlement hors Cour du litige opposant la Ville de Huntingdon et Stéphane Gendron c. Christian Genest – Autorisation de signature;
- 20.2 Autorisation – Octroi d’un mandat à CDGU pour services professionnels d’ingénierie (rue Grégoire);
- 20.3 Autorisation à la MRC du Haut-Saint-Laurent - Octroi du contrat pour la réception, le tri et le conditionnement des matières recyclables;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1 Autorisation – Demande de rencontre avec la MRC du Haut-St-Laurent;
- 30.2 Approbation – Valeur de reconstruction et valeur assurable du 72, Dalhousie ;

40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1 Avis de motion : Règlement établissant les taux de taxation pour l’exercice financier 2017 ainsi que le taux d’intérêt et de pénalité;
- 40.2 Avis de motion – Règlement concernant la garde des animaux;
- 40.3 Autorisation - Demande de dérogation mineure : deux nouvelles constructions rue Grégoire;
- 40.4 Approbation - Calendrier des séances du conseil pour l’année 2017;
- 40.5 Avis de motion – Règlement relatif à la circulation de certains véhicules tout terrain sur certains chemins publics et terres du domaine public;

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1 Approbation - Désignation d’un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois de janvier à mars 2017;

60. –VARIA

- 60.1 Autorisation – Appui à l’UPA – Projet pilote pour panneaux «chaussée glissante» sur les routes de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

70.1 Monsieur Denis St-Cyr:

70.2 Monsieur Rémi Robidoux:

70.3 Madame Marielle Duhème:

70.4 Monsieur Florent Ricard:

70.5 Monsieur Paul-André Ricard:

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

16-12-05-4245 **Il est proposé par monsieur Florent Ricard**
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité:

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 5 décembre 2016 tel que présenté et avec dispense de lecture, en y apportant la modification suivante, à savoir :

Les sujets suivants sont ajoutés :

- 50.2 – Nomination - Directeur du Service des incendies de la Ville de Huntingdon;
- 50.3– Nomination – 2^e assistant-directeur au Service des incendies de la Ville de Huntingdon;
- 70.6 – Nomination – Corps de cadets de l'armée Royale Canadienne - Désignation d'un membre du conseil;

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Rapport sur la situation financière au 30 novembre 2016

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 30 novembre 2016.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 30 novembre 2016

Comptes à payer –Novembre 2016

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au 30 novembre 2016.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière Investissement au 30 novembre 2016

Dépenses d'investissement – Novembre 2016

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois de novembre 2016.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Dépôt du registre de la réception de dons, de marque d'hospitalité ou des avantages reçus par un membre du conseil municipal

En vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la greffière dépose le registre public des déclarations des membres du conseil de la municipalité concernant les dons, les marques d'hospitalité ou tous autres avantages.

Ce registre ne contient aucune déclaration depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel registre a été déposé, soit le 7 décembre 2015.

Période d'information du maire

- Le Corps de Cadets de l'armée Royale Canadienne sera bientôt implanté à Huntingdon. Leur local sera situé à l'école Arthur-Pigeon. La Légion Royale Canadienne parraine cet organisme.

Période de questions du public

Les principales questions se résument ainsi :

M. Maurice Haineault : Il demande s'il y a eu un incendie dans les locaux de la compagnie Jakers Treats puisqu'il a vu la présence des pompiers et de la fumée qui s'échappait de l'immeuble.

Le maire lui répond qu'une compagnie d'extermination effectuait son travail préventif d'application de pesticide, ce qui a eu pour effet de dégager une fumée dense.

M. Haineault mentionne qu'il y a encore des odeurs qui se dégagent de l'entreprise Jakers Treats.

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du 7 novembre 2016

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 7 novembre 2016 ;

Considérant que monsieur le maire André Brunette a exercé son droit de veto prévu à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* en n'approuvant pas les résolutions numéro 16-11-07-4221 et 16-11-07-4222;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

16-12-05-4246

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 7 novembre 2016 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du 29 novembre 2016

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 29 novembre 2016 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

16-12-05-4247

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 29 novembre 2016 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

À 19 h 11 le maire suspend la séance pour discuter à huis clos. La séance reprend à 19 h 18.

Exercice du droit de veto du maire à l'égard de la résolution numéro 16-11-07-4221

Que lors de sa séance ordinaire du 7 novembre 2016, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 16-11-07-4221 «Remerciements - Subvention pour l'amélioration du réseau routier»;

Considérant que, sur recommandation, Monsieur le Maire André Brunette a exercé son droit de veto prévu à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* en n'approuvant pas la résolution numéro 16-11-07-4221;

Considérant que cette disposition de la loi prévoit, dans un tel cas, que la décision doit être soumise, à la prochaine séance du conseil, ou, après avis, à une séance extraordinaire, pour reconsidération par celui-ci;

Considérant que la résolution numéro 16-11-07-4221 se lisait comme suit :

Considérant que la Ville de Huntingdon a reçu une subvention additionnelle de 827 \$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

16-11-07-4221 *Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :*

Que la Ville remercie le ministre des Transports du Québec, monsieur Laurent Lessard, pour cette aide financière.

16-12-05-4248

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité:**

De rejeter la résolution numéro 16-11-07-4221 le tout en application de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

Adopté

Exercice du droit de veto du maire à l'égard de la résolution numéro 16-11-07-4222

Que lors de sa séance ordinaire du 7 novembre 2016, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 16-11-07-4222 «Subvention pour l'amélioration du réseau routier »;

Considérant que, sur recommandation, Monsieur le Maire André Brunette a exercé son droit de veto prévu à l'article 53 de la *Loi sur les Cités et Villes* en n'approuvant pas la résolution numéro 16-11-07-4222 ;

Considérant que cette disposition de la loi prévoit, dans un tel cas, que la décision doit être soumise, à la prochaine séance du conseil, ou, après avis, à une séance extraordinaire, pour reconsidération par celui-ci;

Considérant que la résolution numéro 16-11-07-4222 se lisait comme suit :

Subvention pour l'amélioration du réseau routier

Considérant que dans sa correspondance du 20 octobre dernier, le ministre informe la municipalité qu'en rapport à la subvention additionnelle octroyée dans le cadre du Programme d'aide à

l'amélioration du réseau routier municipal, le montant alloué de 827 \$ sera échelonné sur trois (3) années budgétaires ;

***Considérant que** le premier versement de 330 \$ de cette contribution n'est valable que pour la durée de l'exercice financier 2016-2017 et qu'en conséquence, les travaux autorisés devront être terminés en partie le 10 février 2017;*

***Considérant que** même si tous les travaux peuvent être complétés au cours de la première année, le second montant de 330 \$ de cette aide financière sera versé au cours de l'année budgétaire 2017-2018 et que le solde de 167 \$ sera versé au cours de l'année budgétaire 2018-2019;*

***Considérant que** cette contribution ne peut être utilisée à d'autres fins que celles pour lesquelles elle est octroyée et que dans le but de satisfaire les exigences de la réglementation et aux préoccupations du Vérificateur général, la municipalité devra constituer un dossier regroupant tous les documents pertinents aux fins d'audits possibles sur la conformité d'utilisation de la contribution, lequel devra être conservé à la municipalité pendant au moins trois ans.*

16-11-07-4222 *Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité :*

***Que** la Ville demande au ministère des Transports du Québec de revoir le montant de l'aide financière accordé afin de permettre la réalisation de travaux d'asphaltage sur le réseau routier municipal.*

16-12-05-4249

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

De rejeter la résolution numéro 16-11-07-4222 le tout en application de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

Adopté

Procès-verbal de correction à la résolution 15-10-15-3939

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes, L.R.Q., chapitre C-19*, la greffière dépose un procès-verbal de correction visant la résolution numéro 15-10-15-3939, adoptée lors de la séance extraordinaire du conseil du 15 octobre 2015.

La modification consiste à ajouter « *et d'une partie du lot 3 229 997* » dans la description des parties de lots en rapport à la vente du terrain sur la rue Grégoire en faveur de la compagnie Gestion ImSeel Inc. La modification ne change ni la teneur ni la décision prise par le conseil municipal.

20. CONTRATS

Règlement hors Cour du litige opposant la Ville de Huntingdon et Stéphane Gendron c. Christian Genest – Autorisation de signature

Considérant le règlement hors Cour intervenu dans le dossier du litige opposant la Ville de Huntingdon et Stéphane Gendron c. Christian Genest;

16-12-05-4250

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil autorise le maire André Brunette à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, la quittance complète, finale et définitive du règlement hors cour No. 760-17-002302-100 intervenue entre les parties.

Adopté

Octroi d'un mandat à CDGU pour services professionnels d'ingénierie (rue Grégoire)

Considérant que la Ville désire réaliser des travaux de construction d'infrastructures municipales d'eau potable et d'égout sanitaire, de fondation de rue et de drainage de surface sur une longueur approximative de 150 mètres sur la rue Grégoire entre la rue Prince et l'emprise ferroviaire désaffectée;

Considérant que la Ville prévoit financer le coût du projet à même un règlement d'emprunt à la charge du secteur concerné et qu'à cette fin, il est nécessaire que des plans, devis et l'estimation préliminaire soient réalisés;

Considérant que la Ville a demandé à la firme CDGU Ingénierie Urbaine de préparer une offre de services professionnels pour la préparation des plans et devis, l'estimation préliminaire et finale des coûts, la procédure d'appel d'offres et l'analyse des soumissions;

Considérant que le montant total de la soumission no PR-VD16034 du 17 novembre 2016 préparée par CDGU Ingénierie Urbaine s'élève à 12 500 \$ plus les taxes applicables dont 4 500 \$ pour les travaux préliminaires et 8 000 \$ pour la suite du mandat;

Considérant que les travaux d'ingénierie seront facturés par étape et selon le pourcentage d'avancement de celle-ci;

Considérant que dans le cas d'un règlement d'emprunt soumis aux personnes habiles à voter, il est permis qu'une partie de cet emprunt, non supérieur à 5%, serve à renflouer le fonds général pour le financement des dépenses engagées avant l'entrée en vigueur du règlement;

16-12-05-4251

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que la Ville de Huntingdon octroie à la firme CDGU Ingénierie Urbaine le contrat de services professionnels selon les termes suivants :

Avant l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt :

La préparation des plans et devis et l'estimation préliminaire des coûts :

Que cette dépense soit financée à même le fonds général lequel sera renfloué après l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt.

Suivant l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt :

L'estimation finale des coûts, la procédure d'appel d'offres et l'analyse des soumissions :

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt à être approuvé.

Adopté

Autorisation à la MRC du Haut-Saint-Laurent – Adhésion au contrat pour la réception, le tri et le conditionnement des matières recyclables

Considérant que la MRC du Haut-Saint-Laurent a procédé à un appel d'offres relativement au contrat pour la réception, le tri et le conditionnement des matières recyclables issues de la collecte pêle-mêle;

Considérant que la MRC du Haut-Saint-Laurent a attribué le 23 novembre 2016 le contrat au seul soumissionnaire, Rebutis Solides Canadiens Inc., et que la soumission est conforme;

Considérant qu'il est de la responsabilité de la MRC de mettre à jour les bilans des tonnages enfouis et des quantités des matières recyclables afin de tenir compte de l'atteinte des objectifs imposés par son Plan de gestion des matières résiduelles;

16-12-05-4252

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que la Ville de Huntingdon adhère au contrat pour la réception, le tri et le conditionnement des matières recyclables au coût tel qu'il apparaît sur le bordereau de prix de la soumission, soit 49.92 \$ avant taxes, pour une année à partir du 1er janvier 2017, avec possibilité de renouvellement pour les deux années subséquentes, conformément à l'appel d'offres.

Que cette dépense soit financée à même les crédits du poste budgétaire 02-452-21-446 qui sera prévu à cet effet au budget 2017.

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Demande de rencontre à la MRC du Haut-St-Laurent

16-12-05-4253

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil municipal demande à la MRC du Haut-St-Laurent qu'une rencontre soit organisée avec des représentants de la MRC et les membres du Conseil de la Ville de Huntingdon afin de discuter de divers sujets.

Adopté

Valeur de reconstruction et valeur assurable du 72, Dalhousie

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

40. RÉGLEMENTATION

Avis de motion - Règlement établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2017 ainsi que le taux d'intérêt et de pénalité

Avis de motion est donné par monsieur Rémi Robidoux selon lequel un règlement établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2017 ainsi que le taux d'intérêt et de pénalité sera présenté, avec dispense de lecture, pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Avis de motion - Règlement concernant la garde des animaux

Avis de motion est donné par monsieur Denis St-Cyr selon lequel un règlement concernant la garde des animaux sera présenté, avec dispense de lecture, pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Demande de dérogations mineures– Rue Grégoire - Construction d'un immeuble de 4 et de 6 unités de logement

Considérant qu'un projet de construction résidentielle d'un immeuble de quatre (4) unités de logement à construire sur le lot projeté 6 013 622 à être créé et constitué des parties de lots 3 229 338, 5 838 705 et 5 852 099 situés sur la rue Grégoire, a été déposé par Gestion ImSeel Inc. représentée par monsieur Marc-René Morin pour étude au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Huntingdon (CCU);

Considérant que l'implantation du nouveau bâtiment de quatre (4) unités de logement sur le lot projeté 6 013 622 empiétera de 1.6 mètre de la ligne avant de la propriété (côté de la rue Prince), soit à une distance de 5.9 mètres au lieu de 7.5 mètres minimum tel que prescrit au règlement de zonage numéro 512;

Considérant que l'aménagement d'un stationnement sur le lot projeté 6 013 622 de la rue Grégoire aura trois (3) cases de stationnement dans la cour avant alors que le règlement de zonage numéro 512 stipule que dans le cas d'une habitation multifamiliale, le stationnement est permis partout sauf dans la cour avant;

Considérant que l'aménagement de l'allée de circulation sur le lot projeté 6 013 622 de la rue Grégoire sera de 3.875 mètres au lieu de 6.1 mètres tel que prescrit au règlement de zonage numéro 512;

Considérant que Gestion ImSeel Inc. dépose aussi un deuxième projet de construction résidentielle pour un immeuble de six (6) unités de logement à construire sur le lot projeté 6 013 623 à être créé et constitué des parties de 3 229 338 et 3 229 339 situé sur la rue Grégoire, et adjacent à l'immeuble à construire de quatre (4) unités de logement;

Considérant que l'implantation du nouveau bâtiment de six (6) unités de logement à construire empiétera de 1.2 mètre de la ligne arrière de la propriété, soit à une distance de 6.3 mètres au lieu de

7.5 mètres minimum tel que prescrit au règlement de zonage numéro 512;

Considérant que l'aménagement d'un stationnement sur le lot projeté 6 013 623 de la rue Grégoire aura trois (3) cases de stationnement dans la cour avant alors que le règlement de zonage numéro 512 stipule que dans le cas d'une habitation multifamiliale, le stationnement est permis partout sauf dans la cour avant;

Considérant que l'aménagement de l'allée de circulation sur le lot projeté 6 013 623 de la rue Grégoire sera de 3.875 mètres au lieu de 6.1 mètres tel que prescrit au règlement de zonage numéro 512;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'approuver les demandes de dérogation mineure pour l'implantation des deux habitons de logements;

Considérant les dispositions du règlement no. 783-2009 de la Ville de Huntingdon sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ;

16-12-05-4254

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Huntingdon accorde les dérogations mineures pour le projet de construction des deux habitations de logement sur les lots projetés 6 013 622 et 6 013 623 à être créés, situés sur la rue Grégoire.

Et qu'afin d'éviter d'éventuels problèmes au moment où les propriétés changeront de mains, la ville de Huntingdon accorde les dérogations relatives aux allées de circulation sous condition qu'une servitude de droit de passage et de stationnement mutuel notariée et publiée au registre foncier soit créée et qu'il y soit prévu des obligations d'entretien et de déneigement de part et d'autre.

Adopté

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2017

Considérant que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

16-12-05-4255

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter le calendrier ci-après établissant la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2017, lesquelles débiteront à 19 heures:

- Lundi, le 16 janvier
- Lundi, le 6 février
- Lundi, le 6 mars
- Lundi, le 3 avril
- Lundi, le 1^{er} mai

- Lundi, le 5 juin
- Lundi, le 10 juillet
- Lundi, le 14 août (7 août : retour des vacances)
- Mardi, le 5 septembre (4 septembre : fête du Travail)
- Lundi, le 2 octobre
- Lundi, le 13 novembre (suite à l'élection générale)
- Lundi, le 4 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière conformément à la Loi des Cités et villes.

Adopté

Avis de motion - Règlement relatif à la circulation de véhicules tout terrain sur certains chemins publics et terres du domaine public

Avis de motion est donné par monsieur Florent Ricard selon lequel un règlement relatif à la circulation de véhicules tout terrain sur certains chemins publics et terres du domaine public sera présenté, avec dispense de lecture, pour adoption lors d'une séance ultérieure.

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Désignation d'un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois de janvier à mars 2017

Considérant qu'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et Villes L.R.Q.*, chapitre C-19, le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant lorsque le maire est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge ;

16-12-05-4256

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil nomme monsieur Rémi Robidoux à titre de maire suppléant pour la période des mois de janvier à mars 2017.

Adopté

Nomination - Directeur du Service de la sécurité incendie de la Ville de Huntingdon

Considérant que monsieur Pierre Clément prendra sa retraite du poste de directeur du Service de la sécurité incendie de la Ville de Huntingdon à compter du 31 décembre 2016;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau directeur ;

Considérant que monsieur Marc Voyer occupe la fonction de capitaine au sein du Service incendie de la Ville et cumule plus de 27 ans d'expérience à titre de pompier volontaire;

Considérant que monsieur Voyer est titulaire du certificat Officier non urbain décerné par l'École nationale des pompiers du Québec;

16-12-05-4257

Considérant que l'article 3 du règlement 613-2000 stipule que le Directeur du service des incendies est nommé pour une période probatoire d'un an.

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

De nommer monsieur Marc Voyer à titre de directeur du Service des incendies de la Ville de Huntingdon à compter du 1^{er} janvier 2017.

Adopté

Nomination – 2^e assistant-directeur du Service de la sécurité incendie de la Ville de Huntingdon

Considérant que l'article 5 du règlement 601-99 de la Ville de Huntingdon stipule que le Service des incendies de la Ville doit être composé d'un 2^e assistant-directeur;

Considérant que le lieutenant Marco Gauthier cumule plus de 22 ans d'expérience au sein du Service des incendies de la Ville;

Considérant que monsieur Gauthier est titulaire du certificat Officier non urbain décerné par l'École nationale des pompiers du Québec;

16-12-05-4258

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

De nommer monsieur Marco Gauthier à titre de 2^e assistant-directeur du Service de la sécurité incendie de la Ville de Huntingdon à compter du 5 décembre 2016.

Adopté

60. VARIA

Appui à l'UPA – Projet pilote pour panneaux «chaussée glissante» sur les routes de la MRC du Haut-Saint-Laurent

Considérant que la MRC du Haut-Saint-Laurent, l'Union des producteurs agricoles (UPA) et la Sûreté du Québec ont collaboré à la mise sur pied d'un projet pilote de panneau de signalisation «chaussée glissante» installé par les producteurs agricoles sur les routes sous juridiction municipale;

Considérant que cette démarche a contribué à la diminution du nombre d'accidents causés par la boue sur les chemins lors des travaux aux champs;

Considérant que ce projet pourrait se poursuivre en bordure des routes numérotées du territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent, l'UPA demande l'appui des municipalités pour présenter son projet au ministère des Transports;

16-12-05-4259

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil municipal appui l'Union des producteurs agricoles dans leur projet-pilote en collaboration avec la MRC du Haut-Saint-Laurent et le ministère des Transports pour l'installation de panneaux de signalisation «chaussée glissante» en bordure des routes numérotées.

Adopté

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

M. Denis St-Cyr : Il a rencontré le directeur de l'OMH, M. Gerhard Schmid, concernant les fusions des Offices municipaux d'habitation. Le gouvernement demande aux offices de soumettre à la SHQ leur projet de fusion volontaire sinon, celle-ci imposera le choix des OMH qui seront regroupés. Les fusions devraient débuter en janvier 2018.

M. Rémi Robidoux : L'aréna est toujours en attente d'une réponse du gouvernement du Québec afin d'obtenir une aide financière pour changer le compresseur.

Il remercie l'excellent travail des employés du département de la voirie qui ont confectionné deux bases de béton à l'école Arthur-Pigeon. Celles-ci serviront aussi pour le camp de jour et d'autres activités.

M. Florent Ricard : Le Marché Fermier du comté de Huntingdon a tenu son Marché de Noël à Ormstown le 4 décembre dernier auquel y ont participé 41 kiosques. Ce fut un grand succès.

M. André Brunette Le vendredi 9 décembre, il y aura des chants de Noël à l'école St-Joseph. Les fonds seront remis aux chanteurs et musiciens.

Nomination – Corps de cadets de l'armée Royale Canadienne - Désignation d'un membre du conseil

Considérant le projet d'implantation d'un Corps de Cadets de l'armée Royale Canadienne à Huntingdon afin de desservir la région du Haut-Saint-Laurent;

16-12-05-4260

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

De nommer monsieur Rémi Robidoux à titre de représentant de la Ville pour établir les liens avec le Corps de Cadets.

Adopté

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

16-12-05-4261

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 19 h 57.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière